

## **Texte de Positionnement Préparatoire**

**Entreprise : Newmont Corporation**  
**Commission : Commission Innovante pour le Respect des Droits des Peuples Autochtones**

### ***Présentation et Introduction de l'Entreprise***

Newmont Corporation est une entreprise minière opérant aux États-Unis, au Ghana et au Pérou. Forts de notre engagement en faveur d'un développement responsable, nous reconnaissons l'importance de protéger le patrimoine et les droits des Peuples Autochtones dans les régions où nous exerçons nos activités. Nos opérations sont axées sur l'extraction de l'or, un secteur clé de l'économie mondiale qui doit être géré de manière durable et éthique.

Nous comprenons que les territoires autochtones ne sont pas seulement riches en ressources naturelles, mais qu'ils sont également porteurs d'histoire, de culture et de traditions qui doivent être respectées. C'est pourquoi Newmont s'efforce de réduire son impact environnemental, d'assurer la transparence et d'établir des relations de confiance avec les communautés autochtones concernées.

### ***Position sur la Protection des Peuples Autochtones et la Gestion des Ressources***

Newmont Corporation soutient une approche qui concilie croissance économique et protection des droits fondamentaux des Peuples Autochtones. Nos engagements incluent :

- Respecter le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés autochtones, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)*.
- Établir un dialogue permanent avec les représentants autochtones afin d'assurer une participation active et un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources.
- Protéger l'environnement en adoptant des pratiques minières durables qui limitent les impacts sur les écosystèmes et les ressources en eau.

Nous sommes convaincus qu'une collaboration basée sur le respect mutuel et l'engagement à long terme est essentielle pour construire un avenir durable et harmonieux.

## ***Actions et Initiatives en Faveur des Peuples Autochtones***

Newmont Corporation a mis en place plusieurs mesures concrètes pour soutenir les communautés autochtones :

1. Processus de consultation et accords négociés : Nous avons établi des mécanismes de concertation avec les représentants autochtones pour garantir que leurs voix soient prises en compte dans toutes les décisions affectant leurs territoires.
2. Initiatives de développement durable : Nous investissons dans l'éducation, la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales pour renforcer l'autonomie économique des populations autochtones.
3. Protection de l'environnement et projets écologiques : Nous nous engageons à restaurer les écosystèmes après l'exploitation minière, à utiliser des technologies à faibles émissions de carbone et à surveiller l'impact environnemental de nos activités.

## ***Conclusion et Recommandations pour la Protection et la Valorisation des Territoires Autochtones***

Dans le cadre de la mise en place d'un Label de Protection et Valorisation des Territoires Autochtones, Newmont Corporation propose d'adopter les principes suivants :

1. L'obligation pour toutes les entreprises minières de respecter des normes environnementales strictes, avec des audits indépendants et une transparence totale.
2. La mise en place d'un processus de consultation permanent, garantissant que les Peuples Autochtones puissent influencer directement les projets économiques impactant leurs communautés.

Nous sommes convaincus que la coopération entre entreprises, États et communautés autochtones permettra d'adopter des pratiques justes et respectueuses, bénéfiques pour toutes les parties prenantes.

Newmont Corporation réaffirme son engagement en faveur d'une exploitation responsable et du respect des droits des Peuples Autochtones.